

UNF

DL 121031A0

GAP

À l'école de la République



Élèves représentantes de leur classe au Parlement des Enfants, Jessica, la titulaire, et Aurore, sa suppléante planchent sur un projet de loi innovant. Photo VIRGILE

P. 7

ÉCOLE DE FONTREYNE Les élèves rédigent une loi pour le Parlement des enfants

Des élèves-délégués au conseil d'école



La classe de CM2 de Bernard Hoddoul a reçu hier matin la députée Henriette Martinez qui leur a expliqué son travail et son rôle à l'Assemblée nationale.
Photo Le DL/VIRGILE

Voilà une belle leçon d'éducation civique menée par de vrais citoyens en herbe !

Les 23 élèves de la classe de CM2 de Bernard Hoddoul, à l'école de Fontreyne, ont été retenus pour participer au 16^e Parlement des enfants. Pour les représenter, ils ont élu leur "députée" selon les règles démocratiques des "grands". C'est Jessica Mercatti qui a été choisie au terme d'une élection à bulletin secret. Sa suppléante, nommée de la même manière, est Aurore Arnal.

Participer au Parlement des enfants nécessite de faire une proposition de loi. Première étape : les petits Gapençais se sont ainsi intéressés au fonctionnement des institutions françaises et au rôle de l'As-

semblée nationale. Puis ils ont élaboré un projet de loi : il s'agit de proposer une représentation des élèves dans les conseils d'école des écoles élémentaires et primaires. « C'est une idée qui est venue d'eux-mêmes », insiste l'enseignant.

La visite d'Henriette Martinez

Temps fort dans ce travail : hier ils recevaient la députée de leur circonscription, Henriette Martinez. Les élèves lui ont présenté leur projet de loi. « Votre proposition est bien présentée en débutant par un exposé des motifs qui fait le lien avec ce qui existe. Votre projet de loi est très intéressant, a commenté la députée. Car elle touche la vie quotidienne des enfants. Vous avez réfléchi à votre rôle et votre place au sein de l'école. C'est un projet

de loi préparée par des enfants pour des enfants et qui participe aux Droits des enfants. En plus, cette loi ne coûterait rien pour la mettre en place. »

Henriette Martinez s'est prêtée bien volontiers au jeu des questions des enfants. La députée a très vite retrouvé ses réflexes d'enseignante d'antan (elle a exercé pendant 23 ans dans des collèges et lycées). Au tableau, craie en main, elle a noté quelques mots-clés pour définir son rôle au Parlement et s'est voulue très pédagogique dans ses explications.

Jamais une proposition de loi émanant d'une classe des Hautes-Alpes n'a été retenue au Parlement des enfants. Celle-ci va peut-être contredire le constat.

Frédérique FAYS

REPÈRES

LA PROPOSITION DE LOI

- Article 1^{er} : Les élèves seront désormais représentés dans les conseils d'école des écoles élémentaires et primaires par des représentants élus de CM2.
- Article 2 : Le nombre de délégués élèves sera fonction du nombre de classes de l'école (de 1 à 3 délégués).
- Article 3 : Les délégués au conseil d'école seront élus par tous les élèves de l'école à la fin du mois de septembre de l'année scolaire en cours.
- Article 4 : Les délégués élus prendront part aux votes éventuels qui auront lieu dans le cadre du conseil d'école.